

CUI/INE CHAUFFAGE

SOCIÉTÉ RÉMOISE DE FONDERIE

2. RUE DE MULHOUSE, REIMS (MARNE)





SOCIÉTÉ VENTES RÉMOISE DE FONDERIE

Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Frs

2, Rue de Mulhouse -

REIMS (MARNE)

R. C. REIMS 14382

TÉLÉPHONE 48-94

Adresse Télégraphique : SOREFO-REIMS

Comptes Chèques Postaux PARIS 1478-97



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

CHAPITRE I. — GENERALITES

anguar Tonas Herratede est Inciprios du primera "signam" in Jon de Franchiston, et encidençale aut encidence de primera de la confidence de la

- 1. La remise de toute commande implique de la part de l'Acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente, sauf le cas de stipulations contraires précises incluses dans le texte de nos acceptations de commande.
- 2. Il est expressément stipulé que toutes les clauses imprimées en marge ou dans le corps des lettres ou des feuilles de commande de l'Acheteur et contraires aux présentes conditions générales de vente, ne peuvent nous être opposées, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'un accord écrit préalable particulier au contrat considéré.
- 3. Les prix, spécifications, dimensions et renseignements portés sur les tarifs, catalogues et notices ne sont qu'indicatifs et ne nous engagent pas.
- 4. L'Acheteur est engagé vis-à-vis de nous dès la remise d'une commande signée par lui.

CHAPITRE II

- 5. La fourniture est toujours considérée comme prise et agréée par l'Acheteur dans nos usines et payable comme telle; en conséquence, quelles que soient l'origine et la destination du matériel et les conditions de la vente, la livraison est réputée effectuée dans nos usines ou magasins, et les risques relatifs à la chose vendue passent à la charge de l'acheteur:
 - dès l'expédition si le matériel est expédiable sans préavis ;
 - des l'avis de mise à disposition, à défaut d'expédition prévue ou réalisable et s'il n'y a pas de réception en usine ;
 - huit jours après l'avis de mise à disposition pour réception en usine, si celle-ci a été prévue à la commande et que le dit avis est demeuré sans suite ;
 - dès l'acceptation prononcée par l'agent réceptionnaire, s'il y a réception.
- 6. Le principe du transfert de propriété dans nos usines ou magasins ne saurait subir de dérogation par le fait d'indications telles que : remise franco en gare, et sur « embranchement particulier », « à quai », « à domicile », opérations sur lesquelles nous n'entendons agir que pour le compte et au nom de l'acheteur, sans déplacement de responsabilité.
- 7. Aucune réclamation visant la composition du matériel livré, quantités et poids, ou sa non-conformité avec le bordereau d'expédition ne sera admise si elle nous parvient postérieurement à un délai de 8 jours suivant la réception de la marchandise par le destinataire.
- 8. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable. Les pièces devront alors nous être rendues franco de port. L'avoir ne sera établi, lorsqu'il y aura lieu, qu'après réception et vérification de l'envoi, en cas de faute de notre part, reconnue par nous. Cet avoir comprendra les frais de retour de la marchandise défectueuse : ceux-ci étant limités au coût du transport par fer, du parcours de la Fonderie au lieu de destination prévu à la commande.



CHAPITRE III

PRIX

9. — Toute livraison est facturée au prix en vigueur le jour de l'expédition,

10. — Les marchandises sont livrées aux revendeurs (grossistes, détaillants, installateurs) à la condition expresse qu'elles ne seront revendues qu'au prix de notre tarif ou en tout état de cause, au prix légalement autorisé.

L - La remise de toute commande implique de VI ETHAPUR l'acceptation des présentes conditions générales de veute, sauf le cas de atipulations contraires précises jusques assertements de nos erceptations de commande.

2. - Il car expressement stipulé que toutes les clauec SIALAT es en marge ou dans la corpe des lettres ou des feuilles de

11. - Les délais de livraison ne peuvent, en principe, être donnés qu'à titre indicatif.

Un retard quelconque dans la livraison ne peut donner lieu à indemnité ou dommages-intérêts que s'il en est ainsi stipulé expressément dans le texte de nos propositions ou de notre accord définitif.

12. — Nous sommes dégagés de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison et par conséquent de toute pénalité ou dommages intérêts pour retard :

1º) Dans le cas où le retard proviendra de cas de force majeure ou d'événement tels que : lock-out, grèves, épidémies, guerre, réquisition, manque de matières premières, combustibles, énergie ou main-d'œuvre, incendie, inondations, gel, interdiction ou retards de transport, tout autre cause amenant un chômage total ou partiel pour nous ou nos fournisseurs, modifications légales de l'horaire de travail, accidents d'outillage, ou enfin tous autres faits indépendants de notre volonté.

2º) Dans le cas où les conventions de paiement intervenues entre nous et l'acheteur n'auraient pas été observées par ce dernier.

of any is obtained of the order of the less of the less of the order o

CONDITIONS DE PAIEMENT

13. — Tous les fournitures sont payables à 30 jours fin de mois de la date d'expédition, ou à défaut, de mise à disposition, net sans escompte, et sur référence commerciale d'usage.
14. — Nous pourrons exiger un paiement à la commande ou à la livraison notamment pour une première fourniture.

15. — En cas de retard de paiement aux époques fixées, les sommes porteront de plein droit intérêt sur la base du taux des avances de la Banque de France majoré de 1 %.

Dans le cas où l'un des paiements n'est pas effectué à la date convenue, les sommes dues deviennent immédiatement

16. — Aucune réclamation sur la qualité d'une fourniture n'est suspensive du paiement de celle-ci, si la preuve de sa défectuosité ne nous a pas été apportée et admise par nous avant l'échèance. Une suspension de paiement n'est acceptable que sur la valeur de la facturation des seules pièces incriminées.



CHAPITRE VI

TRANSPORT - EMBALLAGE

- 17. En corollaire des dispositions du paragraphe 6 si nous nous chargeons d'opérations, de chargement sur wagon, de calages, de transport, d'octroi, d'assurance, d'exportation, de manutention et d'amener à pied d'œuvre, nous n'agissons que comme mandataires de l'Acheteur même dans le cas de prix établis franco gare destinataire.
- 13. Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et le cas échéant, d'engager des recours vis-à-vis du transporteur.

Selon l'article 103 du code du commerce :

- « Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter hors le cas de force majeure. Il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vis propre de la chose ou de la force majeure.
 - « Toute clause contraire insérée dans une lettre de voiture, tarifs, ou autre pièce quelconque est nulle de plein droit. »

En conséquence les transporteurs ne peuvent se dégager de cette responsabilité que s'ils apportent la preuve d'un vice de la chose ou du cas de force majeure.

Nos clients doivent vérifier soigneusement les marchandises à l'arrivée, les destinataires jouissant du droit absolu de s'assurer du conditionnement intérieur et extérieur des colis qui leur sont présentés, de refuser les marchandises détériorées, de ne payer le port de l'envoi que si le transporteur accepte leurs réserves, consent au remplacement gratuit des objets avariés ou à leur retour gratuit à l'usine pour remise en état.

En cas de transport par chemin de fer, les réserves doivent être consignées sur le livre d'émargement de la gare destinataire et acceptées par le Représentant mandaté. Devant un refus, le destinataire doit confirmer les dites réserves par lettre recommandée dans un délai de trois jours.

Si le chemin de fer demandait l'expertise prévue par l'article 106 du Code de Commerce afin de déterminer la cause de l'avarie et le montant de l'indemnité, il est indispensable que le destinataire régulièrement convoqué se présente ou se fasse représenter à cette expertise.

Nous déclinons donc toute responsabilité pour avaries de route, les destinataires ayant seuls qualité pour faire valoir leurs droits envers les transporteurs avant prise de livraison.

CHAPITRE VII

GARANTIE

19. - Lorsqu'une pièce est reconnue par nous défectueuse nous ne nous trouvons engagés qu'à son remplacement pur et



simple. Si l'acheteur se charge de la réparation, celle-ci ne peut être exécutée à nos frais qu'après notre accord préalable sur le montant de la dépense à engager.

20. — Les fendillements de l'émail appelés « craquelures » qui peuvent apparaître dès la mise en service particulièrement sur les émaux de teinte claire ne peuvent en aucun cas être considérés comme défaut de fabrication. Ces craquelures sont provoquées par des coefficients ou des vitesses de dilatations différente entre l'émail et son support métallique, l'apparition de craquelures indique une tension de la pellicule d'émail et une bonne adhérence, leur absence une compression de cette pellicule avec risques de décollement.

CHAPITRE VIII

CONTESTATIONS - ARBITRAGE

21. — Tous différends relatifs aux fournitures et à leur règlement seront soumis à l'arbitrage amiable obligatoire.

En cas de contestation, le demandeur informera par lettre recommandée la partie adverse de l'objet du litige et désignera un arbitre. Le défendeur désignera un second arbitre. Les deux arbitres désigneront alors d'un commun accord, un troisième arbitre qui sera Président du Tribunal arbitral ainsi constitué.

Au cas où les deux arbitres ne se mettraient pas d'accord sur le choix de celui-ci, cette désignation sera faite par le Président du Tribunal de Commerce du ressort de notre domicile, à la requête du plus diligent des arbitres désignés.

Le Tribunal arbitral se réunira à notre domicile et devra prononcer sa sentence dans un délai maximum de deux mois qui commencera à courir du jour de sa constitution.

Il statuera comme amiable compositeur et sera dispensé des règles de la procédure.

Il statuera également sur les dépens qui comprendront, s'il échet, les frais d'enregistrement et d'exécution de la sentence arbitrale.

La sentence rendue sera définitive. Elle aura force exécutoire et sera exécutoire par provision même dans le cas où une procédure quelconque aura été engagée par l'une des parties pour faire échec à l'exéquatur de la sentence arbitrale rendue.



Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

TÉL. 48-94

REIMS (MARNE) R. C. Reims 14.382

CUISINIÈRES TOUT FONTE

"7043" à chaudière - "6043" sans chaudière

Foyer mixte - Porte-serviette côté ou façade



ÉMAUX : Blanc - Vert pastel - Gris-bleu - Castor CARACTÉRISTIQUES

	6043	7043
Largeur	600	700
Dessus Profondeur	430	430
_ (Largeur	300	300
Four { Largeur	330	330
Hauteur	700	700
Buse de	111	111
Contenance de la chaudière litres		4,5
Poids d'expédition kgs	70	85



Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

TÉL. 48-94

REIMS (MARNE) R. C. Reims 14.382

CUISINIÈRE A FEU CONTINU TOUT FONTE VESTALE



Dessus affleurant - Buse devant ou derrière - Dosseret mobile - Devant de socle ouvrant - Portes de four et étuve abattantes à équilibrage réglable -Foyer mixte à décendrage portes fermées.

CARACTÉRISTIQUES

Dessus	Largeur		Hauteur	
	Largeur	290 370	Contenance de la chaudière Diamètre du tuyau Poids d'expédition	125



Société Rémoise de Fonderie

Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

TÉL. 48-94

REIMS (MARNE) R. C. Reims 14.382

Cuisinières S.R.F. R 8052 - R 9052

FEU CONTINU FOUR TOURNANT Breveté



Foyer MIXTE ou ANTHRACITE à grande capacité — RÉGLABLE à l'allure désirée Table chauffante — Deux tampons récupérateurs

CARACTÉRISTIQUES

	8052	9052		8052	9052
Dessus Largeur Profondeur Diamètre . Four circulaire Hauteur .	0°800 0°545 0°400 0°330	0 ^m 900 0 ^m 590 0 ^m 430 0 ^m 330	Hauteur	0 800 7 lit. 5 175 k. 0 139	0 800 12 lit. 200 k. 0 139



Société Anonyme au Capital de 10.800 000 Francs

REIMS (MARNE)

TÉL. 48-94

R. C. Reims 14.382

Cuisinière S.R.F. de Campagne "S 952"



FOYER MIXTE — DESSUS 4 TROUS ENTRÉE D'AIR RÉGLABLE — PORTE DE FOUR ÉQUILIBRÉE

CARACTÉRISTIQUES

- (Largeur	0 900
Dessus	Profondeur	0.720
Hauteur .		0~690
1	Largeur	0~360
Four	Profondeur	O ^m 550
-1	Hauteur	0~280
Contenan	ce chaudière	20 litres
Poids d'e	xpédition	240 kilos



Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

TÉL. 48-94

REIMS (MARNE)

R. C. Reims 14.382

Cheminée E-454



TOUS COMBUSTIBLES

Foyer réfractaire remplaçable sans aucun démontage.

Fermeture hermétique des portes.

Réglage facile et précis sur admission d'air.

Cube chauffé Hauteur Largeur Profondeur Distance de la buse au sol Diamètre de la buse	 m3 120 690 400 280 400 83 00 104
Poids d'expédition	 kgs 70



Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

REIMS (MARNE)

TÉL. 48.94

R. C. Reims 14.382

POÊLE MIXTE "RÉMO"

FOYER A CHARBON AMOVIBLE

Fonte émaillée

couleurs: GRIS-BLEU, CHAMOIS, BRUN FONCÉ



CARACTÉRISTIQUES

Hauteur	m/m	450
Largeur	m/m	510
Profondeur	m/m	315
Distance du sol au-dessus de la buse	m	385
Diamètre de la buse	m/m	97
Surface chauffante utilisable pour la cuisson		230x410
Cube chauffé environ	m3	60
Poids d'expédition	kgs	50

Anciaux-Charleville



CUISINIÈRE "C 8"

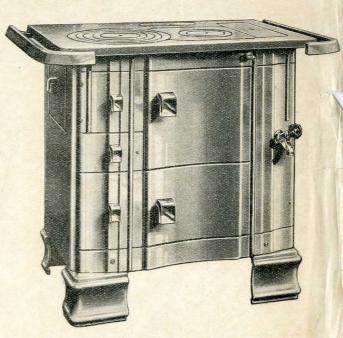
PORTE DE FOUR OUVRANTE - FOYER MIXTE, HOUILLE ET ANTHRACITE BARRES COTÉS, FAÇADE OU CONTOURNANTE

Tout Fonte émail couleurs: CHAMOIS, GRIS-BLEU, BLANC

Dessus: 2 ou 3 trous

CARACTÉRISTIQUES

Longu	eur du dessus	0 m 800
	ur du dessus	
	ur	0 m 780
1	Hauteur	0 m 240
Four	Largeur	
	Profondeur	0 m 410
Diamè	tre du tuyau	0 m 139
Conte	nance de la chaudière	81.500
Poids	d'expédition	160 kgs



SOCIÉTÉ RÉMOISE DE FONDERIE



CUISINIÈRE "STANDARD"

FOYER MIXTE OU HOUILLE

PORTE DE FOUR ABATTANTE OU OUVRANTE PAR COTÉ

Tout Fonte émail

couleurs : CHAMOIS, GRIS-BLEU, BLANC

MAIS, VERT JADE

CARACTÉRISTIQUES

		5070	5075
- 1	Largeur	0 ~ 70	0 - 75
Dessus	Profondeur	0 - 47	0 ~ 47
1	Profondeur	0 * 37	0 - 37
Four	Largeur	0 = 29	0 = 29
1	Hauteur	0 = 26	0 = 26
Buse po	ur tuyau de	125	125
Contend	ance de la chaudière	7 I. 200	7 I. 200
Poids d'	expédition	133 kgs	135 kgs



SOCIÉTÉ RÉMOISE DE FONDERIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.800.000 FRANCS - 2, RUE DE MULHOUSE REIMS (MARNE)

POÊLE MIXTE "RÉMO"

FOYER A CHARBON AMOVIBLE

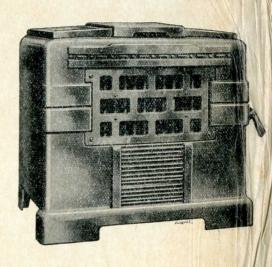
Fonte émaillée

couleurs : GRIS-BLEU, CHAMOIS, BRUN FONCÉ

CARACTÉRISTIQUES

Hauteur	0 m 450
Largeur	0 m 510
Profondeur	0 m 315
Distance du sol au-dessus de la buse	0 m 385
Diamètre de la buse	0 m 097
Surface chauffante utilisable pour la cuisson.	230×410
Cube chauffé environ	60 m3
Poids d'expédition	50 kgs

REIMS



SOCIÉTÉ RÉMOISE DE FONDERIE =

Tél. 23-91

Société Anonyme au Capital de 10.800.000 Francs

TÉLÉPHONE : 48-94 2, Rue de Mulhouse Ch. Post. Paris 1478.97

R. C. Reims 14.382 .. REIMS .. Adr. Télégr. SOREFO



CUISINE

SoRéFo

CHAUFFAGE

TARIF - 1955

annulant et remplaçant les précédents



CUISINIÈRE

Nos	FEU INTERMITTENT	PRIX
	TYPE «FOUR TOURNANT»	
	THE WIGHT FOOR WATER	
	Foyer mixte ou houille, avec ou sans porte à rôtir, chaudière fonte, façade et côtés émail couleur, barres façade ou côtés émaillées poignées émaillées, accessoires nickelés.	
R 80	Dessus 80 x 56	34.070
10 00	Barre devant fonte et accessoires chromés	2.220
	Barres côtés fonte « «	3.530
	Barre enveloppante fonte « «	3.950
D 00	Barre enveloppante tôle « «	2.510 39.210
R 90	Dessus 90 x 59	2.220
	Barres côtés fonte « «	3.530
	Barre enveloppante fonte « «	3.950
	Barre enveloppante tôle « «	2.690
	Type « C 8 »	
	Foyer mixte ou houille - Avec ou sans porte à rôtir, porte de four ouvrante par côté, chaudière fonte, façade et côtés émail couleur, Barres devant ou côtés émaillées, Accessoires nickelés	
C 8	Dessus 80 x 51	32.860
	Barres devant et accessoires chromés	1.555
	Barres côtés et accessoires chromés Barre enveloppante tôle chromée	2.050 2.510
	Type « Campagne »	
	Foyer mixte - Porte à rôtir, chaudière fonte, Façade et côtés émail couleur, poignées et boutons émaillés, barre enveloppante	
S 952	Dessus 90 x 72, Porte de four équilibrée par ressort, Barre contournante nickelée Boutons et poignées de portes nickelés Barre enveloppante et accessoires chromés	43.450 445 1.435

EN FONTE

Nos	FEU CONTINU	PRIX
	« FOUR TOURNANT FEU CONTINU » Foyer mixte ou houille, sans porte à rôtir, chaudière fonte, façade et côtés émail couleur, barre enveloppante tube nickelé, poignées de porte émaillées	
R 8052	Dessus 80 x 56, plaque chauffante et tampons récupérateurs Sur pieds, sans socle Barre enveloppante et accessoires chromés Poignées de portes nickelées	35.180 34.375 1.430 405
R 9052	Dessus 90 x 59, plaque chauffante et tampons récupérateurs Sur pieds, sans socle Barre enveloppante et accessoires chromés Poignées de portes nickelées BLOC **eeu continu** VESTALE	41.230 40.420 1.430 405
650	Dessus 65 x 47, poli fin, façade et côtés émaillés, poignées et robinet chromés, dosseret émaillé, étagère coulissante et plateau tournant de four émaillés	34.275 1.750 700



Nos		PRIX
	CUISINIÈRES EN FONTE sans étuve	
	TYPE 6043 et 7043	
	Foyer mixte - Fonte vernie ou façade et côtés émaillés - Barre devant ou côtés	
6043	Dessus 60 x 43, sans chaudière, fonte vernie aluminium	11.995
	Façade et côtés émaillés, Barres émaillées	13.510
7043	Dessus 70 x 43 à chaudière, fonte vernie aluminium	15.830
	Façade et côtés émaillés - Barres émaillées	17.340
	APPAREILS DE CHAUFFAGE	
	Feu continu	
E 3	Emaillé	11.050
E 454	Emaillé Normale	12.050 16.600
24	Emaillé	12.300
25	Emaillé	17.540
Iso 63	Emaillé	20.870
	Feu intermittent	
Rémo	Poële à bois émaillé	9.980
Rémo	Poële mixte, foyer charbon amovible, émaillé	10.990

Nos appareils de chauffage s'émaillent :

Gris-Bleu — Gris-Castor — Brun Foncé — Aubergine

